



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du mercredi 5 décembre 2019, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Steve Simon-Vermot, Président.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun et en constatant que le menu est chargé pour la première séance qu'il préside. Il espère que toutes les discussions se passeront dans la bonne humeur, dans la joie et que personne ne s'écharpera. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence de 4 Conseiller communaux, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 24 Conseillers généraux.

Absents excusés

Damien Benoit
Olivier Vallélian

Absent non excusé

-

Poste vacant

1

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019,
2. Demande d'un crédit de fr. 950'000.- permettant l'achat des salles de classe situées à Promenade 32,
3. Perception de l'impôt foncier communal,
4. Modification du Règlement communal pour la fourniture de l'eau potable,
5. Réponse à la motion déposée par le Parti Socialiste et libre relative à l'étude des alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse par la commune,
6. Budget de l'exercice 2020,
7. Courriers
(démission de M. Josua Robert-Nicoud du Conseil général et
démission de Mme Nathalie Finger du Conseil communal),
8. Election d'un membre au Conseil communal
(en remplacement de Mme Nathalie Finger).

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 950'000.- permettant l'achat des salles de classe situées à Promenade 32

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Madame Brigitta Gutmann indique que le Parti Socialiste et Libre prend connaissance de la volonté du Conseil communal d'acheter les salles de classe situées à la rue de la Promenade 32. Ce groupe soutient cette demande pour plusieurs raisons.

Du point de vue pédagogique, il paraît judicieux pour le Parti Socialiste et Libre que les élèves de la première et deuxième HarmoS, aux prémices de leur scolarité, bénéficient d'une cour et de locaux adaptés à leurs besoins. En effet, un espace réservé aux petits degrés sera propice à développer sereinement leurs premiers pas vers la sociabilisation.

Du point de vue des coûts, du fait qu'un bail devra être conclu pour une période de 10 ans, le Parti Socialiste et Libre est favorable à privilégier un investissement à des coûts de location.

Ce parti soutient également le projet de vente de deux immeubles communaux et ainsi de réduire la charge de travail du Conseiller communal responsable des immeubles.

Madame Silvia Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant considère le projet d'achat des locaux de la Promenade 32 voués aux élèves de première et deuxième HarmoS pleins de bons sens, ceci malgré le gros investissement que cela représente. Il semble à ce parti qu'il s'agit d'un gage de pérennité pour l'avenir de nos écoles que de pouvoir continuer d'accueillir nos enfants au sein de notre commune, et cela dans des locaux neufs et aux normes actuelles.

Quant à la proposition du Conseil communal de compensation, le Parti Démocratique Indépendant estime qu'il s'agit d'une bonne idée et espère qu'elle se concrétisera avec succès. Ce parti se prononce donc favorablement face à cet arrêté.

Monsieur Bastien Gaberell annonce que le groupe PLR estime que le rôle d'une commune se situe plus dans l'investissement pour l'école que dans les immeubles locatifs. Le montant peut paraître énorme pour deux salles de classe, cependant ces travaux ne sont pas une simple réfection mais une rénovation de fond en comble avec des standards énergétiques et diverses normes plus élevés. Il est aussi possible de les transformer aisément en appartements.

Toutefois, ces investissements ne sont pas anodins pour les comptes de notre commune. En effet, si le projet est accepté, il ferait sauter le frein à l'endettement. Vu la rentabilité de l'investissement ainsi que la vente d'un moins un immeuble du patrimoine financier, le Parti Libéral-Radical est favorable à cette demande de crédit.

Monsieur Yvan Monard souhaite préciser qu'il ne s'agit pas de deux immeubles comme dit par Madame Brigitta Gutmann mais bien d'un seul, l'idée étant d'à peu près neutraliser cet investissement par une vente. Il faut voir à présent en fonction de la valeur des immeubles, les immeubles peut-être les plus intéressants pour nous à vendre ou les plus faciles à vendre, selon ce que le marché nous réserve. Il est difficile de dire aujourd'hui si le Conseil communal va en vendre un ou deux, le principe était plutôt un mais si on se rend compte qu'il y a une autre possibilité, peut-être que le Conseil communal l'étudiera.

Monsieur Yvan Monard précise que le but du Conseil communal n'est pas de dilapider tout le patrimoine au niveau des immeubles à rendement, mais bien de compenser cet investissement uniquement et, bien sûr, de conserver une partie de notre patrimoine financier au travers des bâtiments.

Monsieur Didier Barth reprend la question du frein à l'endettement cité par Monsieur Bastien Gaberell en rappelant que la commune a une capacité d'investissement d'environ un demi-million par année en faisant des budgets à peu près équilibrés. Il est alors évident qu'avec ces fr. 950'000.-, le frein à l'endettement ne va pas être respecté pour 2020, surtout qu'il y a d'autres investissements à faire aussi. Il faut savoir qu'étant donné que ce projet a été intégré au budget

2020, en acceptant le budget 2020, le Conseil général accepte aussi de faire sauter le frein à l'endettement, puisque l'échéancier des investissements fait partie du budget. Le frein à l'endettement ne saute pas lorsque le Conseil général accepte cet arrêté, mais il sautera lorsque le Conseil général acceptera le budget.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

3. Perception de l'impôt foncier communal

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Monsieur Vincent Robert annonce que le groupe PDI se rallie à l'intention du Conseil communal, à savoir ne pas soumettre les propriétaires de locaux loués à l'impôt foncier. En effet, la cible de cet impôt n'est pas vraiment atteinte dans le cas de notre commune. De plus, la grande majorité des revenus serait issue de contribuables de la commune. Le Parti Démocratique Indépendant est également d'accord de ne pas astreindre la Ville de Neuchâtel à cet impôt. Dans une période où la charge fiscale augmente de toute part, le groupe PDI est content que notre commune puisse se passer de cette rentrée. Le Parti Démocratique Indépendant remercie les Conseillers communaux qui se satisfont depuis bien des années des revenus modestes de la commune et qui trouvent toujours des solutions raisonnables pour les investissements ou les rénovations.

Monsieur Pascal Humbert-Droz indique que lors de sa séance de préparation, le Parti Libéral-Radical a discuté de ce rapport relatif à la perception de l'impôt foncier communal. Dans ce rapport, il est indiqué que le but visé par le canton concernant cette redevance est d'élargir le cercle des contribuables et ce n'est pas le cas dans notre commune. En effet, ce serait en grande partie les propriétaires ponliers qui devraient s'en acquitter. Le groupe PLR y est donc opposé. Tout en sachant que les finances sont encore positives, ce renoncement pourrait donner une image attractive de notre commune pour les futurs et actuels propriétaires immobiliers. Le Groupe PLR se positionne donc en défaveur de cet arrêté soumis à votation ce soir.

Monsieur Guillaume Maire se demande s'il est préférable de taxer le capital ou de taxer le travail et annonce que le Parti Socialiste et Libre est unanimement en faveur de la taxation du capital plutôt que du travail. Cet impôt foncier vise à taxer les propriétaires d'un immeuble sur notre commune. Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil propose de taxer les personnes physiques qui sont propriétaires et surtout dans le but de taxer davantage les habitants hors canton propriétaires d'immeubles dans notre canton. Le Parti Socialiste et Libre salue cette idée, mais comme mentionné dans le rapport, 20% des propriétaires habitent hors commune et 80% sont des propriétaires ponliers. Cet impôt concerne donc en partie ces derniers dont la commune des Ponts-de-Martel aurait un peu moins de fr. 5'000.- à sa charge en cas d'acceptation de cet impôt.

Ainsi, le Parti Socialiste et Libre est divisé. Il a une volonté de taxer davantage le capital mais pas de pénaliser trop nos habitants, ainsi certains membres voteront pour et d'autres contre.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est refusé par 3 voix pour, 18 voix contre et 2 abstentions.

4. Modification du Règlement communal pour la fourniture de l'eau potable

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Monsieur José Chopard annonce que le Parti Socialiste et Libre va bien évidemment accepter cet arrêté. Cependant, il propose un amendement mineur sur la forme et non sur le fond. Il propose de modifier la dernière phrase de l'article 42 en la passant de « Il (le relevé) s'effectue une **à** deux fois par année. » à « Il s'effectue une **ou** deux fois par année. » car « une **à** deux fois » signifierait qu'on peut le faire 1,1 fois, 1,2, 1,3, ... ce qui n'est pas le cas car ce sera ou une fois ou deux fois.

Monsieur Xavier Finger indique que le Parti Libéral-Radical a pris connaissance de ce rapport et est en total accord avec ce dernier. Ce groupe invite donc le Conseil général a accepté l'arrêté proposé.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot suspend la séance durant 5 minutes afin de permettre aux groupes de discuter de la proposition d'amendement du Parti Socialiste et Libre.

A la reprise de la séance, **Monsieur Simon Kammer** remercie Monsieur José Chopard pour cette remarque totalement pertinente et aimerait préciser qu'actuellement, le fontainier relève les compteurs d'eau une fois par année ce qui est embêtant car le fontainier ne repère de ce fait pas certaines fuites. En faisant un relevé qu'une fois au mois de décembre, le Conseil communal a remarqué que de trouver des fuites au mois de décembre n'était pas très agréable. Pour cette raison, il a été décidé de proposer au Conseil général de réintégrer un deuxième relevé.

Cependant, le Conseil communal voulait se laisser une marge de manœuvre, raison pour laquelle il a prévu un relevé « une à deux fois par année ». Ce relevé sera effectué deux fois par année, mais si le Conseil communal manque de personnel une certaine fois, les compteurs ne seront relevés qu'une fois.

Mais la volonté du Conseil communal est de relever deux fois les compteurs pour avoir moins de problèmes de fuites en fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet tout d'abord l'amendement au vote.

Cet amendement est accepté par 18 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot soumet ensuite au vote l'arrêté modifié.

Cet arrêté est accepté par 22 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention.

5. Réponse à la motion déposée par le Parti Socialiste et Libre relative à l'étude des alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse par la commune

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Monsieur Yvan Monard indique que le Conseil communal avait deux manières de répondre à cette motion : soit en lisant sa réponse ce soir devant le Conseil général, soit en l'adressant aux membres du Conseil général afin qu'ils soient en mesure de la consulter avant cette séance, choix qui a été retenu par le Conseil communal.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Madame Coralie Seiler** remercie le Conseil communal pour ses recherches et ses réponses données à cette motion.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Sylviane Barth** remercie le Conseil communal pour sa réponse à la motion sur l'étude des alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse. Le choix d'envisager un arrachage manuel des mauvaises herbes, évitant un achat coûteux de machines, paraît tout-à-fait adapté à ce parti. De ce fait là, le Conseil général a tout en main dès maintenant pour faire ce choix d'une commune sans pesticide et aller de l'avant afin de préserver la santé de notre population, de nos employés et de nos eaux. C'est dans ce sens que le Parti Socialiste et Libre proposera un amendement lors de la lecture du rapport lié au budget 2020.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud estime important de relever que la dangerosité de ce produit n'est actuellement quand-même pas formellement prouvée et qu'il n'y a pas d'interdiction formellement activée pour l'instant, ni au niveau européen ni au niveau suisse. Monsieur Jean-Paul Cruchaud se demande s'il est nécessaire d'aller plus en avant que les autorités fédérales. Il est clair qu'il n'y a actuellement, malheureusement, pas de produit plus adapté que ce produit-là pour une utilisation efficace en désherbage.

Il faut se rendre compte que l'arrachage manuel va nécessiter un très important nombre d'heures et au-delà du risque potentiel, qui n'est absolument pas prouvé, d'intoxication éventuelle au Glyphosate, il faut s'imaginer que pour désherber ce qu'on parle de désherber là, on ne va pas se faire livrer un semi-remorque de Glyphosate, on parle d'une utilisation de moins de cinq litres annuelle. Donc au-delà de la dangerosité du produit, il faut se poser la question de l'utilisation : est-ce qu'on est dans un cas d'utilisation abusive ? Va-t-on préférer mettre des gens à genoux à longueur d'année dans notre cimetière pour le désherber ?

Monsieur Jean-Paul Cruchaud à l'impression que si le Conseil général va dans ce sens-là, c'est un peu comme si on vient chez vous et qu'on vous dit que votre ordinateur est mauvais pour la planète et qu'on vous l'enlève pour le remplacer par une machine à écrire sans ruban correcteur, une boîte de 1'000 enveloppes et des timbres à 85 ct. Il estime qu'il s'agit là d'un retour en arrière majeur et que l'utilisation réfléchie, comme elle est faite aux Ponts-de-Martel, est la meilleure solution pour autant qu'elle ne se développe pas. Vouloir se passer de moins de cinq litres au niveau de la commune, annuellement, de ce produit-là, pour un résultat pénible et forcément médiocre serait à côté du sujet.

Monsieur José Chopard est quelque peu surpris par ce discours-là. Il aimerait que Monsieur Jean-Paul Cruchaud admette qu'il puisse y avoir un avis opposé et qu'il y ait une discussion sur le Glyphosate, mais pas maintenant.

Monsieur José Chopard a l'impression d'assister à un cours d'une personne qui indique ce qui est bien et ce qui n'est pas bien, alors qu'on doit pouvoir s'écouter et en discuter.

Madame Clotilde Richard indique que les produits sont utilisés en moins grande quantité, mais ils deviennent de plus en plus toxiques. Ce n'est alors pas la quantité qui est importante dans le choix de ce soir.

D'autre part, peut-être qu'il s'agit du meilleur produit actuellement pour le résultat qu'on obtient aujourd'hui, mais veut-on toujours le même résultat ? Il y a peut-être des choses à aussi changer de ce côté-là.

Madame Clotilde Richard précise qu'il y a actuellement beaucoup de communes qui n'utilisent plus de Glyphosate. De ce fait, elle ne pense pas que la commune des Ponts-de-Martel serait la seule à faire ce choix.

De plus, même s'il ne s'agit pas de grandes quantités, cela servirait d'exemple envers les particuliers qui utilisent encore des produits de ce type.

Elle estime que le fait d'embaucher quelqu'un pour effectuer ce travail n'est pas forcément mal.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Budget de l'exercice 2020

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents documents.

Les éléments suivants sont ainsi passés en revue :

- compte de résultats,
- résumé des totaux de tous les chapitres,
- résumé des investissements prévus pour le patrimoine administratif par chapitre,
- résumé des investissements prévus pour le patrimoine financier par chapitre,
- plan financier et des tâches 2020-2023,
- échéancier des investissements,
- vue d'ensemble sur les crédits en cours et clôturés depuis la mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2,
- indicateurs financiers,
- détail du budget 2020,
- classification par nature,
- détail des investissements prévus par chapitre.

A propos du point n°21 « Formation » et au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Fabienne Rohrbach** relève que le sureffectif prévu pour 2020 au cycle 1 est positif sur le plan financier mais il ne le sera pas forcément pour les jeunes élèves composant ces classes.

Monsieur Didier Barth précise que l'établissement du plan financier et des tâches est toujours un exercice très difficile. Le Conseil communal a essayé de tenir compte de tout ce qu'il connaissait jusqu'à maintenant, mais ce ne sont que des prévisions et espère qu'il parviendra à améliorer ces déficits prévus, ce qu'il a toujours été possible de faire jusqu'ici.

A propos de l'échéancier des investissements, **Monsieur Didier Barth** relève qu'en 2020, les fr. 500'000.- seront forcément dépassées, alors que les autres années, le frein à l'endettement est respecté.

Concernant les investissements effectués au patrimoine financier, **Monsieur Yvan Monard** précise que ce n'est pas parce qu'il y a rien dans le budget des investissements que le Conseil communal n'a rien fait. Il y a chaque année dans le budget des montants prévus pour l'entretien des différents bâtiments communaux et le Conseil communal utilise en priorité ces montants, ce qui ne figure pas sur les feuilles liées aux investissements effectués au patrimoine financier.

Concernant la vente d'un immeuble communal afin de compenser l'achat des classes à Promenade 32, **Monsieur Yvan Monard** indique que ces bâtiments ont une valeur au bilan. Pour vendre un immeuble qui a une valeur au bilan, il faudrait, dans la mesure du possible, le vendre à sa valeur au bilan car si on le vend plus cher, tant mieux car la commune fait un bénéfice qui est reporté sur l'exercice en cours, mais à l'inverse, s'il est vendu fr. 200'000.- moins cher que sa valeur au bilan, il faudrait alors que lors de l'acceptation des comptes, le Conseil général accepte un déficit de fr. 200'000.- puisqu'il sera considéré que la commune aura perdu cet argent, puisque l'immeuble a été vendu en-dessous de sa valeur au bilan.

Ainsi, bien que la vente d'immeubles du patrimoine financier soit de compétence du Conseil communal, le Conseil général pourrait sanctionner le Conseil communal s'il a bradé un immeuble communal. Le Conseil communal ne peut de ce fait pas faire n'importe quoi puisqu'il devra l'assumer lors de la validation des comptes par le Conseil général.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant a longuement parlé des boues d'épuration qui stagnent dans les étangs. Ce groupe a eu l'idée d'un système de séparation de la matière solide, comme utilisé dans certaines fermes de la région, cela pourrait être une partie de la solution. Il s'agirait de pomper le contenu de l'étang et le faire passer à travers un séparateur qui en extrait la matière solide qui pourrait être plus facilement incinérée et stocker la partie liquide dans une fosse de la STEP.

Si l'idée plaît au chef de dicastère, Monsieur Jean-Marc Robert se tient à disposition pour effectuer quelques recherches pour trouver le matériel que la commune pourrait louer, etc...

Monsieur Simon Kammer estime la remarque de Monsieur Jean-Marc Robert relativement pertinente. Cependant, le principe de l'étang et des boues remplace ce que Monsieur Jean-Marc Robert a amené. Normalement, le taux de siccité de ces boues doit atteindre une certaine valeur entre l'eau et la matière sèche. Ainsi, il serait possible d'incinérer les boues sans les sécher.

Monsieur Simon Kammer ne cache pas rencontrer quelques problèmes pour traiter ces boues. Les contrats qui avaient été signés à l'époque sont caduques et la commune n'a actuellement plus de contrat pour éliminer ses boues.

Les discussions actuelles tendent vers une incinération des boues à La Chaux-de-Fonds, mais les taux de siccité espérés ne sont pas atteints, ce qui signifie que les étangs fonctionnent moyennement bien. Des contacts ont été pris avec beaucoup d'entreprises qui gèrent ce genre de situations et il s'avère que certaines stations fonctionnent bien et d'autres un peu moins bien comme la nôtre.

Le Conseil communal explore actuellement différentes solutions, d'une part en essayent de mieux faire fonctionner ces étangs en nettoyant les drains par exemple et d'autre part pour trouver une filière d'élimination de ces boues, car les entreprises d'incinération ne sont pas prêtes à recevoir l'entier des boues des étangs en une seule fois.

Le Conseil communal prend cette thématique très au sérieux et est convaincu qu'il trouvera des solutions aux problèmes rencontrés. Monsieur Simon Kammer estime toujours que la solution des étangs est une bonne solution et qu'elle est durable, puisque les dépenses sont extrêmement faibles depuis 10 ans puisque les boues ne sont pas évacuées. Il faut cependant s'attendre à des frais importants dans les prochaines années pour s'occuper de ces boues.

Une fois le parcours des différents documents terminés, **Madame Sylviane Barth** propose un amendement, même si certaines personnes trouvent ridicule de se passer de Glyphosate étant donné le peu de quantité employée. En effet, le Parti Socialiste et Libre estime tout de même qu'il est bien d'effectuer un petit bout sur ce chemin-là, comme beaucoup d'autres communes. Madame Sylviane Barth relève qu'il y a tout de même beaucoup de scientifiques qui estiment que l'utilisation de ce produit a été élevée, ce qui a dégradé les sols. Elle estime que vu le budget présenté aujourd'hui, la commune pourrait faire sa part.

Le Parti Socialiste et Libre propose de ce fait un amendement au budget 2020 constatant que les 200 heures nécessaires prévues pour cette tâche, à raison de fr. 50.-/heure, représentent une somme d'environ fr. 10'000.-. Au vu du bénéfice annoncé au budget de fr. 13'110.-, le Parti Socialiste et Libre pense que la commune peut, dès l'année 2020, envisager de se passer de pesticides de synthèse. Cela consiste simplement à augmenter les charges d'exploitation de fr. 10'000.- ce qui ramènera le résultat à un excédent de revenu de fr. 3'110.-.

Ce parti encourage les membres du Conseil général à envisager dès ce soir cette alternative qui nous permettrait de nous positionner dans les communes du canton de Neuchâtel et des cantons alentours qui réfléchissent à leur avenir et qui veulent préserver la biodiversité et la santé de sa population.

A la demande de Monsieur Jean-Paul Cruchaud au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** suspend la séance durant 10 minutes afin de permettre aux groupes de discuter de la proposition d'amendement du Parti Socialiste et Libre.

A la reprise de la séance, **Monsieur Joé Nicolet** signale que le Parti Libéral-Radical a parcouru l'ensemble des données du budget avec l'aide des Conseillers communaux présents lors de la séance de groupe et des représentants du PLR à la Commission financière. Quelques chiffres ont attiré davantage l'attention des membres de ce parti que d'autres, notamment les frais de scolarité qui fluctuent d'une année à l'autre. Les frais des bâtiments locatifs ont aussi été discutés en séance de groupe ainsi que les travaux futurs à opérer dans le village et plus largement dans la vallée ces prochaines années de manière saine pour les finances communales.

Le Parti Libéral-Radical a réalisé, en conclusion, que les comptes de la commune des Ponts-de-Martel sont assez sains, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres communes. Le groupe PLR va accepter ce budget et remercie le Conseil communal pour son excellent travail.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Laurent Jeanneret** remercie et félicite le Conseil communal, l'administrateur et son adjointe qui ont contribué à l'établissement de ce budget pour l'exercice 2020. Le groupe PDI est satisfait que le budget soit équilibré, tout en maintenant le montant total des investissements. Ce budget a été établi avec sagesse et au plus près des moyens de la commune.

Ainsi, le Parti Démocratique Indépendant accepte volontiers le budget pour l'année 2020.

Madame Dominique Marie annonce que le Parti Socialiste et Libre est satisfait de ce budget. Il salue le travail qui a été fait et surtout le fait d'être prudent dans son établissement afin de rencontrer le moins de fâcheuses mauvaises surprises. Certains indicateurs sont réjouissants comme la péréquation financière, mais d'autres le sont beaucoup moins comme la vacance des appartements de notre commune, le revenu moyen de nos habitants ou le prêt à l'abattoir régional.

Les investissements d'avenir sont intéressants, ambitieux et très coûteux. Il s'agira de prévoir judicieusement les nécessités avec nos moyens. Comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, le Parti Socialiste et Libre trouve que la commune continue d'investir intelligemment en saisissant les opportunités qui s'offrent à elle. Ainsi, ce parti remercie le Conseil communal ainsi que l'administrateur et la comptable pour leur travail et acceptera donc ce budget.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** donne la parole à Monsieur Vincent Robert, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Madame Sylviane Barth précise que le Parti Socialiste et Libre est d'accord de voter l'arrêté relatif au budget amendé.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet tout d'abord l'amendement au vote.

Cet amendement est accepté par 11 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.

Monsieur Didier Barth précise que le Conseil général va à présent voter l'arrêté modifié et le Conseil communal s'occupera ensuite de modifier le budget afin qu'il corresponde à l'arrêté voté. Fr. 10'000.- de charges seront ainsi ajoutés au niveau du cimetière.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot soumet ensuite au vote l'arrêté modifié.

Cet arrêté est accepté par 17 voix pour, aucune voix contre et 6 abstention.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Yvan Monard** remercie les membres du Conseil général de la confiance accordée au Conseil communal au travers de l'acceptation de ce budget. Il promet que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour le respecter au plus près, même si certains Conseillers communaux ne s'en occuperont que durant six mois.

7. Courriers

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot lit un courrier reçu de Monsieur Josua Robert-Nicoud annonçant sa démission du Conseil général ainsi qu'une lettre reçue de Madame Nathalie Finger annonçant sa démission du Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Yvan Monard** remercie vivement Madame Nathalie Finger pour son implication et son travail durant ces trois ans et demi. Les Conseillers communaux ont eu beaucoup de plaisir à collaborer avec elle, toujours de manière constructive et dans un très bon état d'esprit, l'esprit de rendre service à la commune et d'apporter tout ce que l'on peut à la commune. Monsieur Yvan Monard lui souhaite bon vent pour sa vie professionnelle et confirme que le Conseil communal lui a donné décharge et la remercie pour son travail.

8. Election d'un membre au Conseil communal (en remplacement de Madame Nathalie Finger)

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot appelle les chefs de groupes à faire part de leurs propositions.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** propose Monsieur Pascal Humbert-Droz pour la reprise de cette place vacante.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition et que le nombre de membres à élire est égal à celui des propositions, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** déclare cette élection tacite.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** clôt la séance à 21h30.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire-adjointe,

Steve Simon-Vermot

Coralie Seiler